

Transphobie: la « société savante » chargée des parcours de transition évolue sans convaincre

PAR JULIE CHANSEL ET ÉLODIE HERVÉ
ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 26 MARS 2021

Les personnes trans dénoncent, depuis des années, des maltraitements médicaux institutionnalisés. Alors que la « société savante », chargée des parcours de transition, change de nom et s'ouvre aux intéressé-es, la majorité des associations dénoncent une évolution de façade. Le ministère de la santé déclare à Mediapart qu'« une *« nouvelle saisine de la Haute Autorité de santé peut être opportune »* ».



À Montpellier. © JC

« Je trouve qu'il y a un peu une épidémie, aujourd'hui, de transgenres. » Cette phrase assimilant la transidentité à une maladie contagieuse, lâchée à la mi-mars dans une émission de grande écoute (« Quotidien » sur TMC), a été prononcée par Élisabeth Roudinesco, une psychanalyste renommée. À l'en croire, les parcours de transition seraient, en France, d'une grande simplicité : « On fait ce qu'on veut, y a des cliniques pour se faire opérer, tout ce qu'on veut. » De quoi faire bondir les intéressé-es qui se

heurten toujours, entre autres obstacles, aux préjugés des médecins. Des lignes, cependant, seraient-elles en train de bouger ?



À Montpellier. © JC

D'après nos informations, la « société savante » qui réunit psychiatres, endocrinologues et chirurgiens (urologues, gynécologues, plasticiens, etc.) impliqués dans les parcours de transition, accusée de transphobie par les intéressé-es depuis des années, fait pour la première fois une place aux associations. Après un appel à volontaires, trois ont accepté de rentrer à son conseil d'administration : Transat (basée à Marseille), PASTT (Paris) et L'Hêtre (Mulhouse).

Créée en 2010, cette société savante a longtemps porté le nom de SoFECT, jusqu'à la fermeture de ses portes, en toute discrétion, à l'automne dernier. Depuis, nouveaux statuts, nouvelle appellation : c'est Trans-Santé (Association pluriprofessionnelle française Santé Trans, encore appelée FPATH) qui a pris le relais. « Le nom même de la SoFECT [...] soulève dorénavant des oppositions irrationnelles, pouvait-on lire dans un compte rendu d'assemblée générale daté d'avril 2019, que Mediapart s'est procuré. La solution étant logiquement de changer à la fois le nom de l'association et ses références, elle ne doit toutefois pas apparaître comme un déguisement lâche ou comme une défaite devant la pression associative, mais comme une évolution librement assumée par les professionnels. » Alors, révolution ou ravalement de façade ?

« C'est une expérience nouvelle, cette structure sera ce que les gens en feront », plaide le président de Trans-Santé, Nicolas Morel-Journel, chirurgien urologue. Fondateur de l'association Transat, Lee Ferrero veut croire que cette invitation témoigne « d'une volonté d'ouverture » réelle, « même si cela ne résout pas

tout ». «Cela permettra de faire évoluer la prise en charge et de faciliter le dialogue», affirme aussi Inès, directrice de la PASTT.

Mais la grande majorité des associations refusent de prendre part à « cette mascarade », à l'image d'Espace Santé Trans (EST), composée notamment de professionnel·les de santé. « On reste dans une vision où l'on daigne laisser la parole aux personnes concernées sans leur laisser de rôle décisionnaire », regrette Morgan, interne en psychiatrie.

Dans une lettre ouverte à l'attention de Nicolas Morel-Journel, une dizaine d'associations posent ainsi de nombreux « préalables » à toute « collaboration », rappelant les « années de maltraitance, de psychiatrisation systématique, d'examen gynécologiques intrusifs et inutiles, de pathologisation et d'infantilisation des personnes trans », de « protocoles inhumains » et discriminatoires. « Les parcours de transition restent basés sur un contrôle des corps », dénonce Simon Jutant, d'Acceptess-T, qui exige « une dépsychiatriation réelle ».

Au départ, la SoFECT avait été créée pour faire suite à un **rapport** de la Haute Autorité de santé (HAS) qui recommandait la création « d'équipes de référence multidisciplinaires » (dont des psychiatres), en charge d'un parcours de soins d'au moins deux ans – un rapport publié en 2010, l'année où la France a retiré « les troubles précoces de l'identité de genre » de la liste des « affections psychiatriques ». Dans la foulée, neuf « centres de référence » ont essaimé à l'hôpital, chargés d'estimer si une personne, dont l'identité de genre ne correspond pas au genre assigné à sa naissance, peut transitionner. **Au grand dam des associations**, la SoFECT s'est ainsi construit une hégémonie.

D'autant que « la prise en charge par la Sécurité sociale, ainsi que l'exonération du ticket modérateur, sont conditionnées au suivi du protocole "officiel" défini par la HAS », rappelle, encore aujourd'hui, le ministère de la santé. Les intéressé·es peuvent opter pour un parcours dit « alternatif », avec des professionnels de leur choix (cabinets libéraux, autres

structures hospitalières...), mais à leurs frais. Et à condition, toujours, de présenter « une attestation établie par [un] psychiatre ou psychologue [prouvant que la] personne est bien atteinte de dysphorie de genre et ne souffre d'aucune pathologie mentale », rappelle l'avenue de Ségur.

Le rejet de la SoFECT a cependant atteint une telle intensité que les associations estiment à seulement 20% la part de transitions aujourd'hui réalisées via le parcours « officiel ». La dizaine de personnes trans interrogées par Mediapart et passées par la SoFECT décrivent en effet des rendez-vous humiliants, reflets d'une vision qu'elles jugent « idéologique », « genrée » et « binaire ».

Sacha, 24 ans, se souvient ainsi d'un tête-à-tête avec un psychiatre du CHU de Bordeaux, où il s'est rendu avec son copain, lui aussi en parcours de transition. « Arrivés là-bas, elle nous mégenre [utilise le mauvais pronom], nous demande de nous mettre torse nu pour regarder nos cicatrices de mammec [ablation des seins] et se permet de juger le résultat. Elle insiste pour qu'on fasse l'hystérectomie [ablation de l'utérus] en disant que c'est une opération banale et facile. On lui dit qu'on ne veut pas, elle réplique que si on ne le fait pas, on est et on restera des "demi-hommes". Pendant l'entretien, elle va aussi nous demander si on couche aussi avec des "vrais hommes" ».

Isaac, 20 ans, suivi lui aussi au CHU de Bordeaux, se dit « épuisé » après deux ans de traitements. « J'avais commencé les démarches dans le privé, mais mes parents voulaient que je me tourne vers la SoFECT. Pour eux, c'était le seul parcours "safe" qui existait. Je me suis retrouvé face à des médecins qui veulent absolument que je sois opéré. C'est très pesant. À chaque rendez-vous avec le psychiatre de la SoFECT j'ai le droit à la question : "Est-ce que vous avez pensé à faire une opération ?" Pareil pour mes relations amoureuses ou sexuelles, je ne dois pas être avec une personne du même genre que moi (eux disent du même sexe). Je dois être hétéro. »

« On arrive à un point où l'on dit juste ce que les médecins ont envie d'entendre pour avancer dans nos parcours (hormones, opérations ou autres) », témoigne aussi Hélios, militant à EST.

Sur mediapart.fr, un objet graphique est disponible à cet endroit.

« À un moment donné, j'ai dû consulter un spécialiste de la SoFECT pour [envisager des actes chirurgicaux], raconte par ailleurs Gaël, 25ans. Il semblait trouver aberrant que des médecins du planning familial de Grenoble puissent me prescrire des hormones. Il tenait absolument à ce que je rencontre un psychiatre pour avoir son aval. Je lui ai pourtant transmis un certificat psychiatrique qui "prouve" ma transidentité. Mais lui voulait m'imposer un psy de la SoFECT. »

Interrogé par Mediapart, le président de Trans-Santé, le chirurgien Nicolas Morel-Journal, dit comprendre « le discours des associations qui dénoncent une transphobie institutionnelle ou médicale », et concède que l'ex-SoFECT ne s'est pas suffisamment opposée à certaines pratiques. « Nous n'avons, par exemple, pas mesuré la violence du mégenrage [le fait d'utiliser le féminin au lieu du masculin ou inversement – ndlr]. Nous étions parfois dans des discussions stériles de médecin à médecin, sans avoir le point de vue de l'utilisateur. »

En même temps, Nicolas Morel-Journal doit reconnaître que l'ouverture de la société savante aux non-soignants ne fait pas l'unanimité au sein même de Trans-Santé. Et surtout que « la dépsychiatriation reste en débat »...

Des manuels d'étudiants en médecine décrivant encore les transidentités comme une maladie psychiatrique en témoignent d'ailleurs. **Dans un ouvrage** à destination des futurs urologues, publié en 2018 et réédité depuis, un chapitre sur « la sexualité normale et ses troubles » recommande que l'évaluation psychiatrique des personnes trans soit « longue et répétée », afin de permettre de déceler « une contre-indication à la transformation hormonochirurgicale : psychopathie (délire, fétichisme...), visée utilitaire (prostitution) ».

Le Défenseur des droits, pourtant, a récemment jugé « déraisonnables » les « exigences » du protocole défini par la HAS en matière d'« expertises psychiatriques ». Dans la droite ligne **d'un rapport** de l'inspection générale des affaires sociales (datant déjà de 2011), il a aussi rappelé que le fait de conditionner la prise en charge des frais médicaux au suivi du protocole de la HAS « ne repose sur aucune base légale ».

Dans sa décision, **publiée en juin 2020**, le Défenseur des droits recommande par conséquent au ministère de la santé de « modifier le protocole de la HAS [...] afin que les frais médicaux liés à la transidentité soient uniformément pris en charge ». Et « insiste », au passage, « sur la nécessité de mettre au cœur de ce parcours de soins les personnes transgenres qui n'ont actuellement que peu de pouvoir décisionnel ».

Cette recommandation est restée, pour l'heure, sans véritable effet. Dans le même temps, un psychiatre de Montpellier et un endocrinologue de Nîmes ont été condamnés, en janvier dernier, respectivement à un mois d'interdiction d'exercer avec sursis et trois mois fermes par la chambre disciplinaire de l'Ordre des médecins d'Occitanie, après la plainte des parents d'un patient majeur. Ils se voient reprocher de n'avoir pas suivi le protocole de la HAS, à savoir deux ans de suivi psychiatrique avant la prise d'un traitement hormonal. Tous deux ont fait appel de cette décision. Sollicité, l'Ordre n'a pas souhaité commenter.

Interrogé par Mediapart, le ministère de la santé reconnaît qu'une « nouvelle saisine de la HAS peut être opportune ».

Mais cette réponse est jugée bien insuffisante par les associations qui réclament des actes concrets et rapides. « Soit on continue de nous infantiliser et toutes les personnes trans devraient être mises sous tutelle, insiste Lee Ferrero, de l'association Transat (l'une de celles qui a pourtant accepté un siège à Trans-Santé). Soit on a une responsabilité juridique et on dispose enfin de notre corps comme on l'entend. »

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.